



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le jeudi 26 novembre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le vendredi 20 novembre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

| | | |
|----------------------|---|----------------------|
| M. BILLARD | à | Mme COSTA-NIVAGGIOLI |
| Mme BIANCAMARIA | à | Laurent MARCANGELI |
| Mme CORTICCHIATO | à | M. HABANI |
| Mme JEANNE | à | M. PUGLIESI |
| Mme NADAL | à | M. BACCI |
| Mme SANTONI-BRUNELLI | à | M. SBRAGGIA |
| M. DELIPERI | à | Mme FLAMENCOURT |

Etaient absents :

M. CAU, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

| | |
|---|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 49 |
| Nombre de membres en exercice : | 49 |
| Nombre de membres présents : | 34 |
| Quorum : | 25 |

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du jeudi 26 novembre 2015

Délibération N°2015/409

Création du syndicat mixte des Iles Sanguinaires et de la Pointe de la Parata/ Approbation des statuts du syndicat.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la valorisation, du Grand site des Iles Sanguinaires et de la pointe de la Parata, le Département de la Corse du sud et la Ville d'Ajaccio se sont engagés à mettre en place une gestion concertée du site qui accueille chaque année plus de 300 000 visiteurs.

Afin d'institutionnaliser ce partenariat, qui s'inscrit dans une démarche de développement durable et de protection environnementale, il convient aujourd'hui de proposer, conjointement avec le Département, la création d'un syndicat mixte et d'acter l'adhésion de la Ville à cette structure composée à parts égales de membres désignés par les assemblées délibérantes des deux collectivités membres.

Par sa délibération N° 2014/253, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a autorisé Monsieur le Maire à engager, avec Monsieur le Président du Conseil départemental, la procédure de création d'un syndicat mixte portant le titre de « syndicat mixte des Iles Sanguinaires et de la pointe de la Parata ».

Cette structure, qui a pour objet la gestion et l'animation du Grand site, poursuit notamment l'objectif :

- de contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- d'assurer l'animation, l'accueil et l'information de tous les publics.

Outre l'optimisation des moyens humains et matériels, la création du syndicat mixte permettra de solliciter, auprès du Ministère en charge de l'Ecologie, le label « Grand site de France » dont bénéficient à ce jour 14 Grands sites sur les 41 affiliés au réseau des Grands sites de France dont est membre le site des Iles Sanguinaires et de la pointe de la Parata.

Un groupe de travail mixte, associant le Conseil Départemental et la Ville, a établi les statuts du syndicat qui devront être approuvés par arrêté par Monsieur le Préfet de Corse, Préfet de la Corse du sud.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

1° d'adhérer au syndicat mixte des Iles Sanguinaires et de la pointe de la Parata dès sa création par arrêté préfectoral ;

2° d'adopter les statuts joint en annexe du présent rapport et d'autoriser Monsieur le maire à les signer ;

3° d'autoriser Monsieur le maire à signer tous actes utiles à la mise en place du syndicat mixte.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Madame Nathalie Ruggeri-Zanettacci, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du jeudi 26 novembre 2015 ;

Considérant :

- les engagements pris par la commune pour la conduite de l'Opération Grand Site (OGS) « îles Sanguinaires-pointe de la Parata », notamment devant le Conseil supérieur des sites au Ministère de l'Ecologie ;
- l'intérêt pour la commune d'appliquer l'ensemble des dispositions de la convention cadre quadripartite (Etat, Office de l'Environnement de la Corse, Conseil départemental de la Corse-du-Sud et Ville d'Ajaccio) pour la mise en place de l'OGS et la gouvernance du Grand site après travaux ;
- la délibération N° 2014/253 par laquelle le Conseil municipal a souhaité la mise en place d'un syndicat mixte pour gérer et valoriser le Grand site des îles sanguinaires et de la pointe de la Parata » ;
- la délibération en date du 3 novembre 2015 par laquelle le Conseil départemental de la Corse du sud a décidé d'adhérer, dès sa création par Monsieur le Préfet, au syndicat mixte des Iles Sanguinaires et de la pointe de la Parata, et d'approuver les statuts du syndicat ;

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

L'adhésion de la Ville au syndicat mixte des îles Sanguinaires et de la pointe de la Parata dès sa création ;

ADOPTE

Les statuts du syndicat ci-annexés ;

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer les statuts du syndicat ainsi que tous actes nécessaires à la mise en place du syndicat.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI